

VOS FACTURES ?

Payer en ligne ou chez votre buraliste sécurise le paiement de vos factures et protège vos données personnelles
Privilégier ces moyens de paiement à l'usage d'un chèque évite tout risque de perte, de retard ou de fraude



Le Paiement en ligne

Sur [Payfip.gouv.fr](https://www.payfip.gouv.fr), le paiement en ligne est gratuit, sécurisé, disponible 7 jours sur 7
Payez vos factures par carte bancaire, prélèvement ou virement simplifié (à compter de septembre 2026) avec les références de votre avis des sommes à payer



<https://www.payfip.gouv.fr/tpi-zu/accueilportail.web>



Le Paiement de proximité

Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité, en espèces (dans la limite de 300€), ou par carte bancaire

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>



Le Prélèvement automatique

Le prélèvement de votre facture est possible.
Pour cela, renseignez-vous auprès de votre collectivité

Des questions liées au détail et au calcul de votre facture ?

Contactez le service de votre collectivité

Des questions sur vos paiements ?

Contactez le service de gestion comptable dont les coordonnées figurent sur votre facture



Mon Espace Finances Publiques

Vous recevez vos factures locales par courrier postal ?
Vous pouvez désormais les consulter en ligne dans votre espace personnel sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), accéder au paiement et opter pour ne plus recevoir la version papier

Découvrez également notre nouvelle application mobile.
Cette application reprend les principaux services du site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) avec l'objectif de vous proposer une expérience enrichie



Une question sur vos démarches administratives ?

Les Espaces France services sont là pour vous aider, à moins de 20 minutes de chez vous. Trouvez l'Espace France services la plus proche de chez vous sur le site <https://www.france-services.gouv.fr>

Retrouvez plus d'information sur [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

